



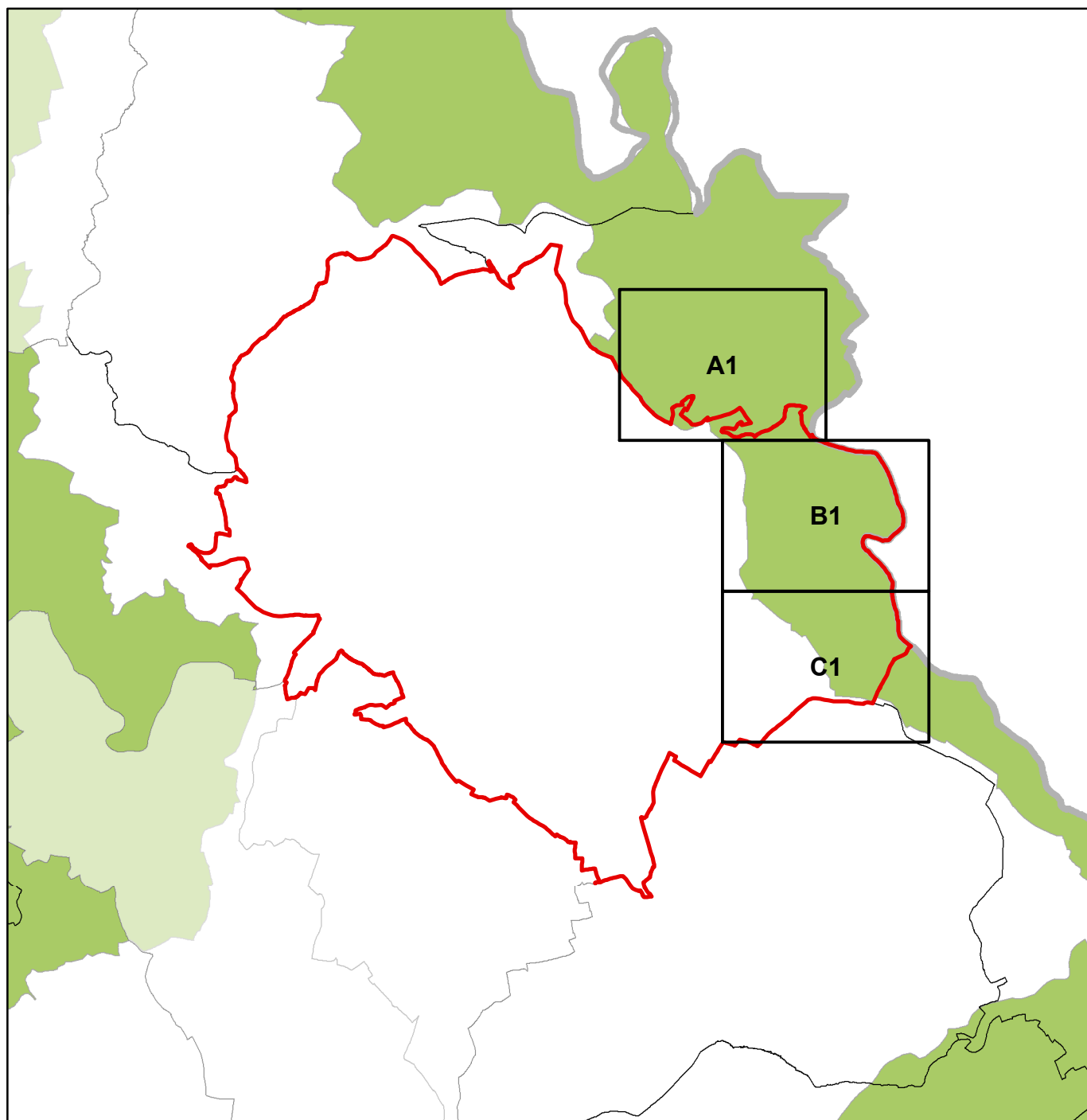
PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»

Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers (GEP)

Commune de Tandel

Vallée de l'Our

Plan d'assemblage





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire

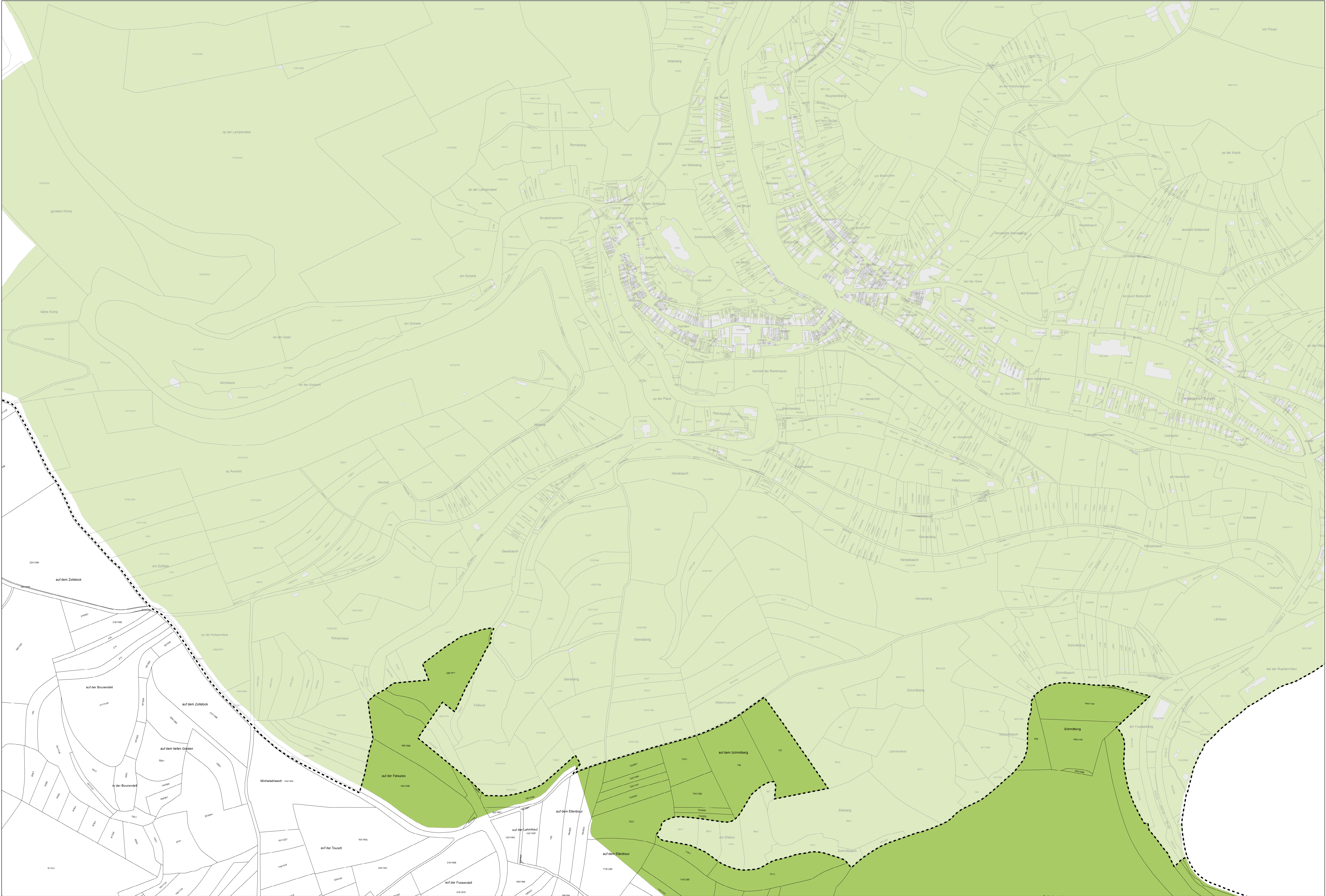


LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Format DIN A0 à l'échelle 1:2500
Fond de plan: PCN 6 Origine Cadastre (version: 03/06/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

PSP - Zone de préservation des
grands ensembles paysagers (GEP)
Parcelle cadastrale / bâtiment
--- Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»
Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers
Vallée de l'Our
Commune de Tandel
Extrait A1



Département de l'aménagement
du territoire

- - - Limite de la commune

Commune de Tander
Extrait B1





LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Énergie et de
l'Aménagement du territoire
Département de l'aménagement
du territoire



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et du Développement durable

Fond de plan: PCN © Origine Cadastre (version: 03/08/2019)
Droits réservés à l'Etat du Grand-Duché de Luxembourg
Copie et reproduction interdites

0 20 40 80 120 160 200

 Parcelle cadastrale / bâtiment

- - - Limite de la commune

PLAN DIRECTEUR SECTORIEL «PAYSAGES»
Annexe 2a - Zone de préservation des grands ensembles paysagers
Vallée de l'Our
Commune de Tandel
Extrait C1

